



ACORN Canada

Uniting communities for justice | acorncanada.org

Le 27 mai 2024

Mesdames et Messieurs les membres du Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie,

ACORN Canada voudrait présenter son mémoire au Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie dans le cadre de son étude préliminaire de divers articles du [projet de loi C-69, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 16 avril 2024](#). Plus précisément, ACORN aimerait soumettre ses observations concernant la section 33 de la partie 4, qui modifie le *Code criminel* pour élargir l'infraction relative au taux d'intérêt criminel afin d'interdire d'offrir de conclure une convention ou une entente pour percevoir des intérêts à un taux criminel et de faire la publicité d'une offre de conclure une convention ou une entente prévoyant la perception d'intérêt à un tel taux. Cette section abroge également la disposition prévoyant qu'il est nécessaire d'obtenir le consentement du procureur général avant d'engager des poursuites pour une telle infraction.

ACORN Canada est un syndicat national de quartier qui compte plus de 177 000 membres à revenu faible ou moyen répartis dans 10 régions et 6 provinces canadiennes. Les membres d'ACORN sont souvent forcés de se tourner vers des prêteurs marginaux qui pratiquent des taux exorbitants parce que les banques n'accordent pas un crédit équitable aux personnes qui en ont le plus besoin.

ACORN appuie les modifications proposées dans le Budget de 2024 puisqu'elles faciliteront les poursuites contre les prêteurs pratiquant des taux d'intérêt illégaux :

- en créant une nouvelle infraction et en transférant le fardeau de la responsabilité de l'emprunteur aux organismes d'application de la loi dans les cas où les prêteurs proposent un crédit à un taux illégal. Les organismes d'application de la loi peuvent poursuivre les prêteurs en justice de manière proactive avant que l'emprunteur ne conclue un accord.
- en éliminant l'obligation d'obtenir le consentement du procureur général pour poursuivre un prêteur.

Toutefois, même si ces modifications seront utiles pour lutter contre les prêteurs qui arnaquent les emprunteurs à revenu faible et modéré, des mesures urgentes s'imposent pour garantir l'accès à un crédit équitable.

1. ACORN souhaiterait que le gouvernement fédéral abaisse immédiatement le taux d'intérêt criminel sur les prêts à tempérament. Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il allait abaisser le taux d'intérêt criminel des prêts à tempérament de 48 à 35 % sur la base du TAP dans la Loi d'exécution du budget de 2023, mais la réglementation doit encore entrer en vigueur.



ACORN Canada

Uniting communities for justice | acorncanada.org

- Le projet de règlement visant à abaisser le taux d'intérêt criminel de 48 à 35 % sur la base du TAP devrait entrer en vigueur immédiatement.
 - ACORN souhaiterait également que le gouvernement fédéral abaisse le taux d'intérêt criminel des prêts à tempérament à 20 % plus le taux de la Banque du Canada ou à 30 %, le taux le plus bas étant retenu.
 - Le taux maximum devrait inclure tous les coûts associés au prêt : amendes, frais, pénalités, assurance ou tout autre coût connexe.
2. Parallèlement, le gouvernement fédéral devrait créer et financer une prestation de crédit équitable afin que toutes les personnes à faible revenu aient accès à des options de crédit à faible coût en cas d'urgence.
 3. ACORN est aussi fortement favorable à ce qu'on porte les frais pour insuffisance de fonds de 48-50 \$ à 10 \$. Il s'agit d'une demande de longue date des membres d'ACORN, et ACORN se réjouit de voir que le gouvernement va de l'avant.

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à notre mémoire.

Veillez recevoir, Mesdames et Messieurs les membres du Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie, nos cordiales salutations.

Marva Burnett
Présidente
ACORN Canada

Pour toute question ou demande de précision, veuillez communiquer avec le bureau d'ACORN Canada.

Judy Duncan – 416-996-6401, canadaacorn@acorncanada.org